



# Postscriptum

*Journal du Parti socialiste genevois*  
Février 2020 n°22



## **Votation du 9 février**

*Le logement est un droit pour  
toutes et tous !*

*Contre les discriminations,  
transformons l'essai le 9 février !*

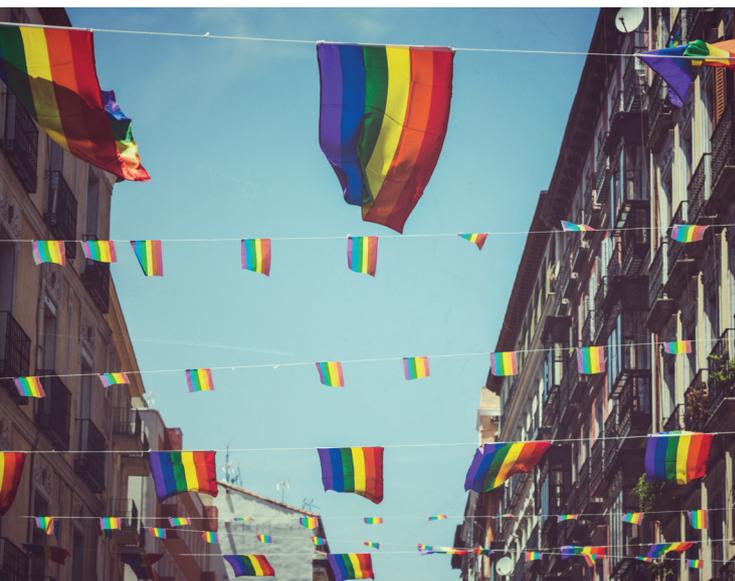
# SOMMAIRE

## Édito

- 03** Le droit au logement ne s'oppose pas à l'urgence climatique, par Caroline Marti

## Votations fédérales

- 04** Le logement est un droit pour toutes et tous !, par Christian Dandrès



- 05** 3 questions à Natalie Imboden, Secrétaire générale de l'Asloca Suisse
- 06** Un pas historique pour les droits humains en Suisse, par Dorina Xhixho
- 07** Contre les discriminations, transformons l'essai le 9 février !, interview de Mathias Reynard

## Votations cantonales

- 08** Pour assurer le « vivre ensemble » : NON à l'abolition, par Romain de Sainte Marie
- 08** OUI à l'abolition d'une taxe antisociale, par Thomas Bruchez
- 09** Construire et préserver l'environnement, c'est possible !, par Nicole Valiquer Grecuccio

## Politique fédérale

- 10** Suite aux élections fédérales : les défis qui nous attendent, par Laurence Fehlmann Rielle

## Politique cantonale

- 11** À quand le feu au lac... ?, par Salima Moyard
- 12** Le canton : nouvel acteur de la petite enfance !, par Anne Emery-Torracinta



- 13** Pour une réforme de la gouvernance des crèches, par Amanda Ojalvo

## Vie des associations

- 14** Les indispensables associations d'aide aux chômeur-euse-s, par Jean-Marie Mellana

## Vie du Parti

- 15** Nouvelles commissions

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-e-s du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.

Rédacteur en chef : Nicolas Clémence  
Comité de rédaction : Frédérique Bouchet, Morgane Dentan, Diego Esteban, Eloisa Gonzalez, Clémence Peilleux, Michel Pomatto, Albert Rodrik

Graphisme : Morgane Dentan  
Impression : Imprimerie Nationale



# LE DROIT AU LOGEMENT NE S'OPPOSE PAS À L'URGENCE CLIMATIQUE

**Par Caroline Marti**  
**Vice-présidente**

Alors que notre canton s'apprête à mener un vaste débat sur sa croissance économique et démographique, nous nous trouvons aujourd'hui à une période charnière.

La préservation de notre environnement et la lutte contre le réchauffement climatique nous impose incontestablement de repenser notre usage du sol, notre rapport aux écosystèmes, l'impact environnemental de notre développement. Mais comme à chaque fois que l'on se trouve à la croisée des chemins, l'enjeu est grand de choisir le bon.

Si la préservation de nos zones agricoles est essentielle pour favoriser l'agriculture de proximité et les circuits courts, la sacralisation de la zone villa sous des motifs pseudo-écologiques est non seulement un non-sens environnemental mais aussi une attaque directe contre les locataires, notamment les plus fragiles. En effet, regorgeant de pesticides et de haies de thuyas, les zones villas sont bien souvent très loin des eldorados de biodiversité que décrivent leurs défenseurs. Très gourmandes en espaces pour un minimum de logements, elles représentent à Genève près de 50% des zones à bâtir mais seuls 9% des logements y sont construits. Finalement, ces « poumons de verdure », bien cloisonnés par des haies et barrières, ne bénéficient qu'à celles et ceux, généralement les classes les plus aisées, qui les habitent. Comme quoi, il semblerait que le droit de respirer soit réservé aux plus privilégiés.

Et c'est là que le bât blesse. Alors que le désastre environnemental actuel est causé en immense partie par les grandes entreprises, plus soucieuses de leurs profits que de l'assèchement des ressources, et les particuliers les plus aisés qui collectionnent piscines, Range Rover et vacances en Thaïlande, une alliance hétéroclite semble se nouer pour défendre leur qualité de vie en le faisant payer aux personnes précaires. Parce que les premiers à souffrir de la pénurie de logements et de ses conséquences (mal logement, loyers exorbitants) sont les locataires. Avec comme effet collatéral, des milliers de ménages qui vont s'établir en France voisine créant un flot de pendulaires et une traînée d'émissions de CO<sub>2</sub>.

L'urgence climatique est une réalité et la préservation de notre environnement est essentielle à la survie de notre espèce. Mais pour avoir une chance de gagner la bataille, nous devons la mener contre les premiers responsables de la pollution, pas contre la majorité de la population.

C'est pourquoi le Parti socialiste vous recommande d'accepter les déclassements de Cointrin, et, pour que la construction de logement bénéficie à l'ensemble de la population et non aux seuls intérêts financiers des promoteurs, d'accepter l'initiative de l'ASLOCA « Davantage de logements abordables ».



# LE LOGEMENT EST UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS !

**Par Christian Dandrès**  
**Conseiller national**

Depuis plusieurs mois, les milieux immobiliers clament à qui mieux mieux que la crise du logement c'est du passé et que le libre-marché permettrait désormais à tout un chacun de se loger aux meilleures conditions.

Inutile d'avoir fait Saint-Gall pour constater qu'il n'en est rien et que les loyers continuent de prendre l'ascenseur, en particulier à chaque changement de locataire. Des dizaines de milliers de personnes, dans toute la Suisse, ne parviennent pas à trouver un logement ou alors à des loyers exorbitants.

« L'Initiative prévoit que dix pour cent des nouveaux logements devront être détenus par des maîtres d'ouvrages d'utilité publique. »

La précarité du logement est une réalité bien présente. Réguler la construction de logements au niveau national est une nécessité.

L'ASLOCA Suisse propose, avec son initiative « Davantage de logements abordables », trois mesures pour répondre à cette réalité :

a) Tout d'abord, il faut construire pour toutes et tous.

L'initiative prévoit que dix pour cent des nouveaux logements devront être détenus par des maîtres d'ouvrages d'utilité publique (MOUP). Il s'agit de bailleurs qui s'engagent à appliquer des loyers fondés sur les coûts – donc non spéculatifs – et à entretenir ces logements dans une approche durable et de qualité.

L'initiative serait donc un soutien décisif aux coopératives qui répondent à ces exigences. Pour le canton de Genève, elle tombe à pic, alors que le Tribunal fédéral a cassé l'initiative 161 qui poursuivait un but similaire.

b) Pour que les collectivités publiques puissent s'investir en faveur de la réalisation de cet objectif, l'Initiative leur donnerait un droit de préemption sur les terrains en main de grandes régies publiques.

L'initiative répond également à la politique agressive de CFF immobilier SA qui réalise des opérations économiquement très rentables au détriment des futur-e-s habitant-e-s, comme par exemple la tour OPALE près de la gare de Chêne-Bourg. Cette politique est d'autant plus scandaleuse que ces terrains, situés à proximité des gares, avaient initialement été confiés aux CFF pour le besoin du service public. Le minimum serait que ces

terrains servent l'intérêt public en accueillant des logements abordables.

c) Enfin, l'initiative fournit une réponse, à l'échelon national, à un phénomène de spéculation pervers.

Pour réduire la consommation d'énergie, il faut assainir les immeubles. C'est un avantage pour les locataires qui supportent les frais de chauffage et qui ont donc un intérêt à ce qu'ils diminuent. Il s'agit bien entendu aussi d'un impératif environnemental.

Mais il y a un hic.

Les rénovations et assainissements des immeubles entraînent de fortes hausses de loyers. A Genève, la LDTR – la principale loi cantonale de défense des locataires – limite la casse, mais pas pour l'éternité. Après 3 ou 5 ans, le contrôle s'arrête et les locataires peuvent recevoir des hausses de loyers.

On constate ainsi que les travaux de rénovation entraînent fréquemment la perte de logements bon marché. L'initiative vise à combattre cette situation.

Le 9 février, votez et faites voter OUI à l'initiative de l'ASLOCA.

# 18%

Depuis 2015 les loyers ont augmenté de 18%, alors que le coût de la vie a, quant à lui, augmenté

de seulement 5%.

Le loyer usuel d'un 3 pièces est en moyenne 16,5% plus cher que celui d'un logement d'utilité publique de même taille.

## 3 QUESTIONS À NATALIE IMBODEN, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ASLOCA SUISSE



### Pourquoi avoir lancé cette initiative ?

L'Asloca lutte contre la pénurie de logements abordables et l'augmentation des loyers. Mais le Parlement refuse systématiquement les propositions relatives à la construction de logements et à la protection des locataires. Il était donc temps de changer de méthode et de lancer une initiative, dans ce cas sur la

construction de logements d'utilité publique. Ces derniers ont diminué car moins rentables pour les grandes entreprises immobilières (sociétés anonymes, fonds, assurances...) qui se taillent la part du lion dans le domaine. 47 % des logements loués appartiennent à des particuliers alors qu'ils représentaient 60% en 2000 !

### Pourquoi le refus de la droite ?

Même si le Conseil fédéral reconnaît la difficulté de trouver un logement dans les agglomérations, son refus, et celui du Parlement, démontre que la lutte contre la spéculation est très difficile. Ce positionnement révèle à nouveau le poids des lobbies à Berne. Preuve en est, la présence embarrassante des élu-e-s PDC, tel que Daniel Fässler, Président de l'Association Immobilière

### Interview de Natalie Imboden Secrétaire générale de l'Asloca Suisse

lière Suisse qui propose ses services aux investisseurs, aux côtés d'UDC et du PLR dans la campagne du non.

### Quelles chances de succès ?

Malgré une campagne très agressive de la part des opposants, l'Asloca reste confiante. Les dernières votations cantonales ont montré que le logement reste une préoccupation majeure de la population dans les villes mais aussi sur les sites touristiques. La victoire se gagnera si on arrive à démentir les mensonges propagés, notamment par le Conseil fédéral, comme l'annonce de loyers en baisse, ce qui est totalement faux !

Propos recueillis par  
Eloisa Gonzalez



istock.com/piola666

# UN PAS HISTORIQUE POUR LES DROITS HUMAINS EN SUISSE

**Par Dorina Xhixho**  
**Diplomate et politologue**

En décembre 2018, après six années d'efforts de notre camarade Mathias Reynard, le Parlement suisse a dit OUI à l'inclusion de « l'orientation sexuelle » dans l'article 261bis du Code pénal suisse, une révision qui criminalisera l'homo- et la biphobie et permettra enfin aux personnes LGB de bénéficier d'une protection telle que prévue à l'article 8 de la Constitution suisse, qui sinon n'est pas directement applicable aux actes homo- et biphobes.

« Cette révision représente un grand pas en avant pour les droits humains en Suisse. »

Bien que le Parti socialiste regrette que cette révision n'inclue pas les propos incitant à la haine ou à la discrimination basées sur l'identité de genre, elle représente un grand pas en avant pour les droits humains en Suisse.

Résumons donc ce que cette révision du Code pénal impliquera pour notre société ; elle :

1. Mettra en lumière le caractère bi- ou homophobe des paroles ou actes haineux, levant toute ambiguïté sur la raison pour laquelle ils sont commis, à savoir une homophobie ou biphobie qu'elle va pénaliser et qualifier de répréhensible.
2. Condamnera les discours de haine et l'incitation

à la discrimination et la violence contre les minorités sexuelles. Les rhétoriques publiques visant les minorités sexuelles seront prohibées, répondant ainsi à un besoin réel et offrant une protection juridique nécessaire à une composante particulièrement vulnérable de la population.

3. Revêtra une dimension éducative et symbolique capitale en mettant en évidence la position d'une Suisse s'élevant contre les violences et discriminations basées sur l'orientation sexuelle, lorsque les codes moraux et éthiques ne suffisent plus à protéger les personnes LGBTIQ\* en Suisse.

4. Ne créera ni nouveaux droits ni privilèges pour les minorités sexuelles. La modification du Code pénal assurera une protection spécifique aux minorités sexuelles, qui subissent des violences et des discriminations sans être protégées, à la différence d'autres groupes vulnérables.

5. N'impliquera ni censure ni limitation de la liberté d'opinion. Sans aucune incidence sur la sphère privée des personnes, elle ne s'appliquera pas aux discussions interpersonnelles (en famille, entre amis) et ne pourra être invoquée qu'en cas d'incitation publique et répétée à la violence et au discours de haine.

6. Ne produira aucun conflit au sein de l'édifice des droits fondamentaux, qu'elle contribuera au contraire à équilibrer, dans l'intérêt de tous et toutes, rétablissant un ordre public menacé par les discours de haine et

les violences visant les minorités sexuelles.

En avril 2019, l'UDF (l'Union Démocratique Fédérale) a fait son «coming-out» en tant que parti homophobe avec un référendum à l'intitulé mensonger et fallacieux («Non à la censure») pour empêcher une révision du Code pénal qui leur est insupportable.

Ce référendum impose au peuple suisse un débat qui n'a pas lieu d'être, tant la révision demandée va de soi et correspond à des impératifs constitutionnels, et alors que les chiffres parlent d'eux-mêmes (voir encadré).

Au vu de ces chiffres, qui peut dire sans mentir que nous n'avons pas besoin de pénaliser l'homo- ou la biphobie ?

Le 9 février 2020, mobilisons-nous en masse en faveur des droits humains et votons OUI à une même protection pour tou-te-s les habitant-e-s de notre pays.

95

Il s'agit du nombre moyen d'incidents homophobes signalés par

année en Suisse, soit 2 par semaine. Dans 80% d'entre eux, on relève des insultes ou des violences verbales, et dans 70% d'entre eux des menaces, voire de la violence physique.

## CONTRE LES DISCRIMINATIONS, TRANSFORMONS L'ESSAI LE 9 FÉVRIER !



Mathias Reynard, Conseiller national PS pour le Valais est à l'origine de cette modification de loi. Il nous en dit un peu plus sur le processus qui nous conduit aujourd'hui aux urnes.

### Qu'est-ce qui t'a amené à déposer cette initiative parlementaire ?

Plusieurs personnes de mon entourage ont été victimes de discriminations et cela m'a évidemment sensibilisé. J'ai également pris conscience qu'il s'agissait avant tout d'une question de droits humains et de convergence des luttes.

### Quel a été le chemin pour en arriver jusqu'à ce vote ?

J'ai déposé cette initiative parlementaire au début de l'année 2013. Plusieurs textes allant dans ce sens avaient déjà été rejetés auparavant malgré les recommandations au niveau international. Nous savions qu'il serait donc très compliqué de le faire adopter et nous avons alors entamé un long travail pour convaincre un à un les parlementaires. Grâce à ce travail, le texte a finalement été accepté par une large majorité fin 2018.

### Que dirais-tu aux opposant-e-s à cette loi ?

Le taux de suicide chez les jeunes homosexuel-le-s est bien plus élevé que chez les jeunes hétérosexuel-le-s et l'incitation à la haine en est en partie responsable. Cette loi ne va rien changer à la liberté d'expression. Nous avons déjà une loi contre le racisme, il est grand temps d'étendre cette norme pour lutter contre cette haine, pour un meilleur vivre ensemble.

### Interview de Mathias Reynard Conseiller national

#### Comment pouvons-nous faire campagne jusqu'au 9 février ?

La campagne est loin d'être gagnée! Si cela a pris autant de temps au Parlement c'est bien qu'il y a une forte opposition et que le sujet ne fait pas l'unanimité. Beaucoup ne le diront pas ouvertement mais voteront contre. Nous devons nous mobiliser, convaincre autour de nous, nous engager dans les comités de soutien.

#### Que pouvons-nous espérer si le OUI l'emporte ?

Nous aurons enfin une protection contre la haine homophobe, ce qui changera la vie de milliers de personnes. Cela nous permettra aussi d'avoir des chiffres fiables qui permettront de mettre sur pied des programmes de sensibilisation efficaces.

L'étape d'après sera le mariage pour toutes et tous. Le parlement fédéral se prononcera sur cette question en mars prochain.

Propos recueillis par  
Clémence Peilleux

# OUI OU NON À L'IMPÔT SUR LES CHIENS? À VOUS DE CHOISIR!

## POUR ASSURER LE « VIVRE ENSEMBLE » : NON À L'ABOLITION DE L'IMPÔT

**Par Romain de Sainte Marie**  
**Député au Grand Conseil**

Le canton de Genève et les communes prélèvent un impôt sur les chiens. Cet impôt au montant fixe ne vise pas à pénaliser les propriétaires de chiens mais à contribuer au coût pour les collectivités publiques qu'engendrent ces animaux.

Pour assurer la propreté de nos rues et le « vivre ensemble », la mise à disposition de caninettes (petits sacs plastiques) sert à inciter les propriétaires à ramasser les déjections de leur animal. Derrière cela, il y a du personnel qui remplit les caninettes et met des sacs à disposition. Malheureusement, les déjections canines sont encore très fréquentes sur nos trottoirs et nécessitent par conséquent un nettoyage. La faute n'est pas aux chiens mais aux propriétaires négligents.

Maintenir l'impôt sur les chiens ne consiste pas à s'en prendre à cet animal qui est bien souvent le meilleur ami de l'humain. Pour beaucoup de personnes en diffi-

culté psychologique ou sociale, le chien peut apporter un réel soutien. Son coût ne doit pas être un frein à son adoption. C'est pourquoi, pour les personnes les plus défavorisées, l'entretien des chiens est pris en compte et l'Hospice général verse 500 CHF par année.

L'UDC a trouvé une majorité de circonstance au Grand Conseil pour supprimer cet impôt sur les chiens alors qu'il ne semblait poser de problème à personne. Voici le meilleur exemple d'une politique populiste qui propage le discours « raser gratis ».

Enfin, les communes n'ont jamais été consultées pour cette mesure alors que ce sont elles les principales concernées. Elles devront assurer les prestations sans recevoir les recettes fiscales pour les financer.

C'est donc NON à la suppression de l'impôt sur les chiens le 9 février 2020!

## OUI À L'ABOLITION D'UNE TAXE ANTISOCIALE

**Par Thomas Bruchez**  
**Membre de la Jeunesse socialiste**

Le PS a toujours défendu la progressivité de l'impôt, c'est-à-dire le fait que les plus riches paient plus que celles et ceux qui ont moins. L'impôt sur les chiens rompt avec cette logique de solidarité puisqu'en réalité, il s'agit d'une taxe. Ainsi, le montant à payer est le même pour toutes les personnes possédant un chien, indifféremment de leur situation financière. Cette taxe se monte en général à 100 CHF pour un chien, 50 CHF au niveau cantonal et 50 CHF au niveau communal. Autant dire que si pour une personne aisée, cela se ressent à peine, une telle taxe peut

peser lourd sur le budget d'une personne précarisée. Et cette taxe ne porte pas sur n'importe quel objet dont on pourrait aisément se passer. Ainsi, les chiens jouent un rôle social fondamental, en particulier pour les personnes seules et les personnes âgées.

Serions-nous prêt-e-s à défendre le maintien d'une taxe antisociale touchant le/la citoyen-ne lambda et rapportant à peine 2 millions à l'État, alors que notre parti a tergiversé sur le fait d'offrir un cadeau fiscal de plusieurs centaines de millions aux plus grandes entreprises de ce pays?

Pour se renforcer, le PS doit se montrer clair sur les intérêts qu'il défend: ceux des 99%, pas ceux du 1% le plus riche de la population. Il doit aussi éviter à tout prix de nourrir les mythes de la droite dure (UDC, MCG) qui tente de nous faire passer pour un parti souhaitant mettre en place des taxes partout, au détriment de la majeure partie de la population.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter OUI à la suppression de l'impôt sur les chiens le 9 février prochain.



# CONSTRUIRE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, C'EST POSSIBLE !

**Par Nicole Valiquer Grecuccio**  
Députée au Grand Conseil

La très grande majorité du Grand Conseil a accepté les deux modifications de zones (MZ) des secteurs de Cointrin Est et Cointrin Ouest qui ont fait l'objet d'un référendum, raison pour laquelle ces deux objets seront soumis en votation populaire le 9 février 2020. La zone villas (zone 5) actuelle va, dans le temps, muter en zone de développement 3 pour laisser place à la construction de logements répondant aux besoins de l'ensemble de la population et à un quartier urbain mixte (activités et équipements publics).

Les secteurs en question, parfaitement raccordés aux transports publics, feront peu à peu place à de nombreux logements (250 à 420 logements d'ici 2030 et 1300 logements d'ici 2050 pour Cointrin Ouest, et 210 à 340 logements d'ici 2030 et 1000 d'ici 2050 pour Cointrin Est). Ce développement s'accompagne de la création d'emplois et d'équipements publics correspondant aux besoins des habitant-e-s, comme le prévoit le plan directeur cantonal 2030.

Il faut rappeler que la modification de zones indique une intention de construire qui se fera progressivement sans chasser en aucun cas les habitant-e-s actuel-le-s des villas. Certain-e-s d'entre eux sont aujourd'hui partant-e-s pour céder leur terrain pour un projet, d'autres attendent et d'autres encore ne verront aucun projet d'ici à 30 ans. Le temps de l'aménagement est un temps long et il faut donc prévoir à l'avance des projets qui

répondent aux besoins de nombreux-ses habitant-e-s qui cherchent à se loger.

Une attention a été accordée pour répondre aux besoins de toutes les catégories de la population: des HBM pour les plus modestes, des coopératives pour toutes et tous et des PPE pour la classe moyenne vu le contrôle exercé sur les prix. Les habitant-e-s concerné-e-s pourront être associé-e-s au développement de leur quartier et apporter eux-mêmes leur vision au travers des processus de concertation inscrits dans la loi.

Développer ces projets est une réponse à la protection de la zone agricole puisque la Confédération a demandé au canton de Genève de préserver celle-ci et de construire en premier lieu sur les zones à bâtir existantes, notamment les zones villas qui occupent une forte surface du canton, mais représentent une faible proportion d'habitants.

Le Parti socialiste l'a bien compris et a recommandé lors de son AG d'accepter ces deux modifications de zones à l'unanimité moins 1 abstention.

L'enjeu est la construction de logements et d'espaces publics de qualité, avec une prise en compte des aspects environnementaux. Je suis convaincue que nous saurons relever ce défi au nom de l'intérêt général.



# SUITE AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES : LES DÉFIS QUI NOUS ATTENDENT

**Par Laurence Fehlmann Rielle**  
**Conseillère nationale**

On l'a écrit, dit et répété : le Conseil national issu des urnes le 20 octobre est plus féminin, plus jeune et plus vert, ce qui a permis le déplacement du curseur vers la gauche et cela est réjouissant. Rappelons quand même que si le Parti socialiste a perdu des plumes, il reste le 2<sup>e</sup> parti de la chambre du peuple. Cette position lui a permis de peser dans les débats, de construire des compromis acceptables mais aussi de s'opposer vigoureusement et par voie de référendum à certaines décisions iniques qui affaiblissent les personnes les plus démunies. Cette responsabilité sera désormais partagée avec les Verts qui devront aussi démontrer leur volonté de construire des majorités pour faire avancer les dossiers qui amélioreront la vie des gens. Et ce d'autant plus si l'un-e des leurs accède ces prochaines années au Conseil fédéral.

Les questions liées au réchauffement climatique qui se sont manifestées à juste titre dans les urnes ne doivent pas faire oublier que les primes d'assurance maladie, le financement des retraites et la pénurie de logements abordables figurent en tête des préoccupations de la population. Dans les mesures qui seront prises pour répondre au défi climatique, il faudra impérativement tenir compte de leurs répercussions sociales.

Ces mesures ne devront pas se faire sur le dos des plus pauvres mais promouvoir une économie inclusive qui offre des emplois répondant à de réels besoins et

non à la poursuite d'un consumérisme effréné. Une économie conforme aux principes du développement durable doit créer des emplois dans le secteur des « cleantech » qui permettront de compenser les pertes d'emplois liées notamment au développement du numérique et de la robotisation. Mais encore faut-il que l'on investisse massivement dans la formation pour les jeunes et la reconversion des personnes de plus de 50 ans.

Les Socialistes sont attendus dans de nombreux chantiers : le système de santé, les retraites, la concrétisation de l'égalité hommes-femmes, la protection des locataires, nos relations avec l'Europe, nos relations avec le monde à travers notamment l'initiative pour des multinationales responsables, le mariage pour toutes et tous et « last but not least » la transition énergétique. Les projets ne manquent pas : le défi est de trouver des majorités pour les faire passer.

Dans le nouveau parlement, la gauche aura un rôle crucial à jouer en alliant force de proposition et force d'opposition.

Gageons que la 51<sup>e</sup> législature sera passionnante !

# À QUAND LE FEU AU LAC... ?

Par **Salima Moyard**  
Députée au Grand Conseil

Des tonnes de munitions immergées depuis des décennies dans la partie genevoise du Léman mais le Conseil d'État enfouit la tête dans le sable alors que l'association Odysseus 3.1 vient de produire de nouvelles preuves.

## Hispano-Suiza et l'arsenal sous-marin

L'immersion dans les mers et les lacs de stocks de munitions en surplus (pratique courante après 1945) fut interdite par le canton en 1962.

La firme Hispano-Suiza, dont les habitant-e-s des Charmilles se souviennent du nom, largua dans le lac entre 150 et 1000 tonnes de matériel militaire (projectiles à charge creuse, grenades, obus, têtes de missiles, etc.), pendant des années et en toute légalité.

« L'immersion dans les mers et les lacs de stocks de munitions en surplus (pratique courante après 1945) fut interdite par le canton en 1962. »

## Un risque prétendument sous contrôle

Ce qui était autorisé hier choque aujourd'hui. Mais comment réparer ces erreurs du passé ? Une expertise de l'Office fédéral de l'armement conclut en 2002 à l'absence de risque de diffusion de polluants car la vase enfouit progressivement ces munitions. Mieux même : il serait plus dangereux de renflouer. Au-delà de l'impartialité de cet Office en la matière et de ses compétences environnementales (!), le fait que 80% de l'eau potable provienne du lac ne devrait-il pas conduire à plus de prudence ?

## Un tunnel qui fait boum

Pourtant, si ce sujet a récemment réémergé, ce n'est pas pour préserver l'environnement et la santé publique, mais pour étudier la traversée du lac, ce serpent de mer. Veut-on vraiment construire un tunnel au milieu de toutes ces munitions en déliquescence ?

Lorsque j'ai interrogé en 2017 le Conseil d'État, sa réponse a été pour le moins tranchée<sup>1</sup> : « Naviguez, il n'y a pas l'ombre d'un risque pour la santé ou l'environnement. »

## Des plongeurs engagés

Les plongeurs de l'association Odysseus 3.1 ont découvert cet été des caisses de munitions en pleine corrosion, posées au fond du lac, à -50 mètres, nullement recouvertes de « plusieurs dizaines de centimètres de sédiments lacustres », comme le prétendait le Conseil d'État. J'ai naturellement posé une nouvelle question urgente<sup>2</sup>. Dans l'attente de sa réponse, je remercie Odysseus 3.1 pour sa démarche, vous invite à visionner sa vidéo<sup>3</sup> et conclus en la citant : « Notre intention n'est pas de juger ce lourd passé, mais d'accompagner les autorités afin d'éviter qu'une catastrophe ne se produise ».

1. <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00642A.pdf>

2. <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01194.pdf>

3. <https://youtu.be/11FKkgCqIdI>



Illustration : Vigousse / Vincent



## LE CANTON : NOUVEL ACTEUR DE LA PETITE ENFANCE !

Par Anne Emery-Torracinta  
Conseillère d'État

Pour mémoire, la loi sur l'accueil préscolaire qui entrera en vigueur en janvier 2020 est issue de l'adoption par la peuple du contre-projet à l'initiative 143 « Pour une véritable politique d'accueil de la Petite enfance » lancée, notamment, par les Socialistes.

« La loi sur l'accueil préscolaire représente un premier pas important pour permettre de mieux répondre aux besoins des familles. »

Elle se caractérise par trois innovations principales : l'entrée du canton – certes encore modeste – dans le financement des places (aujourd'hui exclusivement du

ressort des communes), une participation financière des employeurs par le biais d'un prélèvement sur la masse salariale, ainsi que la création d'une fondation pour l'accueil préscolaire regroupant les communes, le canton et les employeurs.

La fondation jouera un rôle clé pour mettre en place le cadre qui devrait permettre à terme de définir une véritable politique de la petite enfance à Genève. Ainsi, elle sera notamment chargée de déterminer un « taux d'offre » idéal à atteindre, c'est-à-dire le nombre de places à offrir pour répondre aux besoins des familles. Elle sera également responsable de la répartition de la contribution des employeurs et du canton selon un mécanisme tenant compte tout à la fois de l'effort fait par la commune concernée en matière de places d'accueil et de ses moyens. En d'autres termes, une commune

# +42%

C'est l'augmentation des places d'accueil à prestations élargies proposées à Genève en 10 ans, passant de 4763 en 2010 à 6762 en 2018.

# 32%

C'est le taux d'offre en places d'accueil collectif à prestations élargies en 2018 (il existe 32 places pour 100 enfants d'âge préscolaire). En 2010, ce taux était de 25%.

# 201

C'est le nombre de structures d'accueil collectif en 2018 à Genève (contre 177 en 2010)

Source: Service de la recherche en éducation

« pauvre » qui s'approche du taux d'offre idéal recevra proportionnellement plus. Enfin, la fondation pourra aider financièrement les structures qui accueillent des enfants à besoins particuliers afin de permettre une prise en charge adaptée pour ces enfants et de ne pas laisser les familles concernées sans solution.

Alors qu'il manque à Genève entre 3000 et 4000 places d'accueil, la loi sur l'accueil préscolaire représente un premier pas important pour permettre de mieux répondre aux besoins des familles. Toutefois et contrairement

à ce que demandait l'initiative de la gauche, elle reste incitative, les collectivités publiques n'ayant pas l'obligation d'atteindre le taux d'offre recommandé par la fondation. L'avenir nous dira s'il y a lieu de prévoir un jour une obligation en la matière, sachant toutefois que si certaines communes n'offrent pas plus de places, ce n'est pas forcément par manque de volonté, mais parfois faute de moyens suffisants. Ce qui repose la question des ressources des communes et de la péréquation financière existant entre elles aujourd'hui...

## POUR UNE RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DES CRÈCHES



Amanda Ojalvo est une éducatrice de l'enfance très active sur les questions de politique d'accueil préscolaire. Elle a été coprésidente de l'association genevoise des éducateur-ric-e-s de l'enfance, représentante à la commission paritaire de la CCT ville de Genève, ou encore membre de la commission cantonale petite enfance. Conseillère municipale depuis quelques mois, elle compte bien défendre la petite enfance et son personnel activement sur le plan politique.

### **Comment la nouvelle loi cantonale est perçue par le personnel de la petite enfance ?**

Une participation plus active du canton est très bien perçue. A terme, une cantonalisation de la petite enfance serait idéale, mais le chemin est encore très long !

En ce qui concerne l'accueil des enfants à besoins particuliers, c'est une très bonne chose de pouvoir accueillir tout le monde, sans discrimination. Je m'inquiète toutefois des moyens que l'on donne aux équipes pour accueillir les enfants qui demandent un encadrement supplémentaire. Je me suis récemment occupée d'un enfant autiste. Le groupe n'était pas au complet, ce qui a permis à l'équipe de se concentrer sur l'accueil de cet enfant. Nous n'avons pas eu d'accompagnement ni de préparation quant à la prise en charge d'un enfant présentant un trouble du spectre autistique.

### **Tu as récemment déposé une motion en Ville de Genève pour demander de réformer la gouvernance de la petite enfance en ville. Concrètement, qu'est-ce que cette motion demande ?**

Avec cette motion, nous invitons les autorités à mettre à jour une étude sur la municipalisation de la petite enfance. Il faut dire que la situation actuelle n'est pas optimale : la gestion des crèches n'est pas structurée, ce sont les comités qui sont les employeurs et un service de la ville se charge des aspects financiers.

**Amanda Ojalvo**  
Conseillère municipale  
en Ville de Genève

### **Quels problèmes pose la municipalisation ?**

Les employé-e-s de la petite enfance deviendraient des fonctionnaires communaux et verraient leurs conditions salariales améliorées. Cela coûtera cher à la collectivité et nous savons qu'il n'est pas facile de trouver des majorités pour défendre des projets coûteux, à l'heure où l'on annonce des budgets déficitaires. J'aime pourtant rappeler que la petite enfance coûte cher, mais que c'est un investissement qui rapporte beaucoup, pour la société dans son ensemble.

### **Quelles sont les revendications premières du personnel de la petite enfance ?**

Je crois que ce qui nous importe avant toute chose, c'est la reconnaissance de notre travail et du service que l'on rend à la population. Nous avons entendu trop longtemps des politiques dire que n'importe qui pouvait s'occuper des enfants. Or c'est complètement faux. C'est un travail conséquent, qui n'est pas à la portée de toutes et tous.

Propos recueillis par  
Frédérique Bouchet

# LES INDISPENSABLES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX CHÔMEUSES ET CHÔMEURS

Par Jean-Marie Mellana  
Collaborateur au Trialogue

À Genève, une dizaine de permanences travaillent à l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, y compris des associations à but non lucratif, dont le « Trialogue ».

Au Trialogue, les témoignages que nous recueillons vont tous dans le même sens : l'État a peu ou prou abandonné sa mission. Il devient normal que des bénévoles fassent le travail de fonctionnaires qui ne peuvent plus l'assurer complètement.

« Face au nombre croissant de dossiers, les conseiller-ère-s ont de moins en moins de temps à consacrer aux entretiens. »

Des personnes au chômage depuis peu pensent que le travail du/de la conseiller-ère consiste entre autres à les mettre en contact avec des employeurs potentiels, ou à leur fournir des listes, de façon à leur faciliter un peu les recherches. Elles viennent souvent au Trialogue pour avoir des informations à ce sujet.

Beaucoup arrivent avec une assignation dont le délai est tellement court que les assigné-e-s doivent se précipiter au Trialogue pour établir un dossier adapté.

Les ORP ne donnent aucune formation sur les démarches numériques liées à l'inscription au chômage, c'est pourquoi le Trialogue dispense ces formations pour les personnes qui ont des lacunes dans le domaine. Une attestation de formation est délivrée par l'ORP sur les droits et devoirs des personnes au chômage, mais elle n'est pas toujours comprise par ces dernières. Les bénévoles doivent pratiquement leur donner un cours, les usager-ère-s sont contraint-e-s de venir se faire expliquer leurs droits et devoirs au Trialogue.

Il ne s'agit pas de critiquer les conseiller-ère-s en personnel, mais de mettre l'accent sur la nécessité, pour les instances publiques, de soutenir ces associations, plus que jamais.



Les offices régionaux de placement (ORP), dont la mission est d'accompagner les candidat-e-s dans leurs démarches, n'arrivent plus à remplir leur mission. Face au nombre croissant de dossiers, les conseiller-ère-s ont de moins en moins de temps à consacrer aux entretiens. Il suffit d'écouter les usager-ère-s inscrit-e-s dans ces offices pour prendre conscience du peu de suivi dont ils et elles font l'objet.

Les démarches de reconversion sont souvent nécessaires. Sans elles, il n'y a pas de retour possible à l'emploi, mais l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a abandonné cette compétence. On pourrait attendre des ORP qu'ils s'impliquent plus dans ces démarches, mais priorité est donnée à une sortie rapide du dispositif. L'État se repose donc sur des bénévoles pour accomplir des tâches lui incombant.

# COMMISSION ENVIRONNEMENT

**Par Jules Lorenzi**  
Président de la commission

Le combat écologique est un combat qui nous touche et nous concerne toutes et tous.

À ce titre, il paraissait essentiel que le Parti socialiste genevois et ses membres se saisissent de cette question. Ainsi, nous avons décidé de lancer la commission environnement du parti.

« Au niveau politique, chaque décision se doit de prendre en compte l'environnement afin de permettre à notre société d'enfin devenir responsable. »

Une commission ayant pour but de se saisir des questions liées à l'écologie, qu'il s'agisse d'objets fédéraux,

cantonaux ou de tout autre projet conscient de l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face. Il n'est plus possible de rester sans rien faire, plus possible de faire comme si de rien n'était. Nous sommes convaincu-es que nous nous devons d'inclure l'écologie dans notre mode de vie. Au niveau politique, chaque décision se doit de prendre en compte l'environnement afin de permettre à notre société d'enfin devenir responsable. Au quotidien, chacune et chacun d'entre nous peut avoir un impact et peut contribuer à sensibiliser le plus de nos concitoyen-ne-s possible afin de provoquer une prise de conscience globale et efficace.

Cette nouvelle commission illustre parfaitement l'engagement des Socialistes en faveur de l'environnement, une lutte collective de tous les instants.

# GROUPE DE TRAVAIL ORIENTATION SEXUELLE, IDENTITÉ ET EXPRESSION DU GENRE - LGBTIQ+

**Par Dorina Xhixho**  
Coordinatrice du groupe de travail

Suite à l'initiative de plusieurs camarades LGBTIQ+, un groupe de travail spécifique aux minorités sexuelles a été créé, dédié aux questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité et l'expression de genre.

Par cette initiative, ces militant-e-s souhaitent amener le PSG à réaffirmer l'importance qu'il accorde aux questions LGBTIQ+, et ainsi souli-

gner sa volonté de faire avancer le respect des droits humains pour toutes et tous sans discrimination, pour une société plus égalitaire et plus solidaire avec les groupes vulnérables qui vivent en son sein.

Conformément au souhait des camarades qui sont à la base de cette initiative, les fonctionnements, format et organisation du groupe seront établis de manière consultative

et inclusive avec les personnes qui le rejoindront ces prochains mois.

L'ensemble des membres du Parti socialiste genevois qui se sentent concerné-e-s par ces questions et qui souhaitent participer à ce groupe peuvent prendre contact avec les coordinateurs du groupe via email: [xhixhod@gmail.com](mailto:xhixhod@gmail.com)



[www.facebook.com/psgenevois](https://www.facebook.com/psgenevois)



[www.instagram.com/psgenevois](https://www.instagram.com/psgenevois)



15 rue des Voisins  
1205 Genève  
022 338 20 70



[psg@ps-ge.ch](mailto:psg@ps-ge.ch)



[www.twitter.com/PS\\_Genevois](https://www.twitter.com/PS_Genevois)



[www.ps-ge.ch](http://www.ps-ge.ch)



JAB  
CH-1205 Genève  
P.P./JOURNAL

## Votation du 9 février 2020

### Les mots d'ordre du PS genevois

**Oui**

Objet fédéral n°1 : Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »

**Liberté  
de vote**

Objet cantonal n°1 : Abolition de l'impôt sur les chiens

**Oui**

Objet fédéral n°2 : Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle

**Oui**

Objet cantonal n°2 : Limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin

**Oui**

Objet cantonal n°3 : Limites de zones sur les territoires des communes de Meyrin et Vernier